

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 843

23 avril 2010

SOMMAIRE

7 Immo S.à r.l.	40418	GSS III Bridge S.à r.l.	40441
Adriana Development S.à r.l.	40443	GSS III Gold S.à r.l.	40439
AIO S.à r.l.	40426	GSS III Greenwich S.à r.l.	40437
Aleon Holding S.A.	40419	Hermaco S.A.	40431
Alpha II VC SICAR S.A.	40443	HGSC 3 S.A.	40451
A. O. C.C. S.A.	40433	HGSC 3 S.à r.l.	40451
Arles Invest Holding S.A.	40421	HSBC Partners Group Global Private Equi- ty	40433
Artimont S.A.	40436	JYL Participations S.à r.l.	40431
Asens S.A.	40423	JYL Participations S.à r.l.	40448
Assurances Gest S.A.	40427	Kantec	40428
Ateliers Nic. Georges, Succ. Ateliers Geor- ges S.à r.l. et Cie	40428	Katria Partners S.A.	40435
Banaudi International Holding S.A.	40423	KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l. ...	40444
Begelux S.A.	40448	Kléber Luxembourg S.à r.l.	40424
beraten + prüfen lux	40449	LDIGTL SA	40430
BNLI Ventures S.A.	40422	Lux CE S.à r.l.	40451
Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF	40426	LW Forum Absolute Return Investment S.à r.l.	40448
CAMAIEU Luxembourg	40430	Mani S.C.I.	40424
Capag S.A.	40420	Mani S.C.I.	40425
CBRE Global Acquisition Company	40455	Meson Holding S.A.	40430
CBRE Luxembourg Holdings	40455	Miladi S.à r.l.	40420
Codic Luxembourg S.A.	40428	Morcone S.A.	40425
Codic Luxembourg S.A.	40429	Nontag S.à r.l.	40444
Codic Luxembourg S.A.	40429	Orion Immobilien Christine S.à r.l.	40444
Cofre S.A.	40455	PR Investissements S.à r.l.	40443
Darina S.A.	40451	SK Participation S.à r.l.	40424
EB8 Mixer S.à r.l.	40422	Staples Canada Luxco SCA	40455
Editions Lëtzeburger Journal S.A.	40433	T.B.C. S.A.	40418
EOI Property S.à r.l.	40425	TBU-9 S.A.	40429
European Retail Investment Holding S. à r.l.	40451	TIAA Lux 7 S.à r.l.	40443
European Structured Investments S.A. ..	40427	Verbriefungsgesellschaft REPE S.A.	40420
FR Participation S.à r.l.	40418	Viasystems Luxembourg S.à r.l.	40435
Galatea S.A.	40422	Victoria Capital S.A.	40427

T.B.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 30.105.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 26 février 2010 que:
Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012:

- Monsieur Eric SWENDEN, Administrateur de Sociétés, demeurant Chemin de la bergerie, 58, CH-1936 Verbier.
- Monsieur François WINANDY, Diplômé E.D.H.E.C., demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée de l'Administration des Affaires, demeurant professionnellement au, 25 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
- Monsieur Thierry JACOB, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Est réélue, Commissaire aux comptes, pour la même durée, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012:

- H.R.T. Révision S.A, sise, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010039021/24.

(100038460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

FR Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.932.425,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.456.

—
Suite à un transfert de parts sociales sous seing privé, le capital de la société FR PARTICIPATION Sarl se répartit, à dater du 8 mars 2010, de la manière suivante:

TRISTAR FIRE, Calle 50, Edificio Universal, Apartado 6878, Panama City,	
République du Panama	1.066.253 parts
Cyril ABECASSIS, 29, Chemin Jean-Achard, CH-1231 CONCHES	12.446 parts
Emmanuel SEBAG, 10, Bruton Street - 5 th floor, GB-W1J 6PX LONDON	45.038 parts
Jean-Jacques MURRAY, 10, Bruton Street - 5 th floor, GB-W1J 6PX LONDON	73.560 parts
TOTAL	<u>1.197.297 parts</u>

Le 8 mars 2010.

Certifié sincère et conforme

FR PARTICIPATION S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010039025/20.

(100038545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

7 Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 60, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 144.154.

—
Par la présente, j'ai le regret de vous faire part de ma démission de la société 7 IMMO SARL à compter du 01.03.2010 en qualité de gérant technique.

LAROCLETTE, le 16.02.2010.

M. DE ALMEIDA FERREIRA Pompilio.

Référence de publication: 2010039040/10.

(100038848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Aleon Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.
Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.447.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "CRAVEN CONSULTING LIMITED", une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée en date du 9 février 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommé: "le mandant",

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "ALEON HOLDING S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 99.447, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 12 avril 1994 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") a été faite, en 1994, sous le numéro 328 et page 15740, (ci-après: "la Société").

Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial en date du 17 janvier 2008, sous le numéro 127 et page 6054.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingt cents (24,8 EUR) par action, chaque action se trouvant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "ALEON HOLDING S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les mille deux cent cinquante (1'250) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BOURGUIGNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 mars 2010. Relation: EAC/2010/2596. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010039063/54.

(100038410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Verbriefungsgesellschaft REPE S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.987.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 28 février 2010 que l'actionnaire unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 9 octobre 2009;
- d'accepter la démission de Vincent Bouffieux, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 29 janvier 2010;
- de nommer David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 29 janvier 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2014.
- de nommer Amiirah Romjhon, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administratrice de la Société avec effet au 29 janvier 2009 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Peter Diehl

Administrateur

Référence de publication: 2010039034/22.

(100038690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Capag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.725.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 29 janvier 2010

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2010.
- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2010:

Monsieur Philippe Latour, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, demeurant au 10, Avenue George Bergmann, B-1050 Ixelles;

Monsieur Pierre Devondel, Administrateur, demeurant au 24, Avenue Henri Feuillien, B-1083 Ganshoren;

Monsieur Jacques Hansoulle, Administrateur, demeurant au 37, Rue Saint-Nicolas, B-6700 Arlon-Autelhaut;

Monsieur Jan van Rethy, Administrateur, demeurant au 44, Zwanenberg, B-2270 Herenthout.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Jacques Hansoulle

Un mandataire / Administrateur Dirigeant

Référence de publication: 2010039035/22.

(100038738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Miladi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 47, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.023.

Par courrier recommandé du 25 février 2010, j'ai démissionné de mon poste de gérant administrative avec effet immédiate.

Luxembourg le 16 mars 2010.

Monsieur Majed LAOUBI.

Référence de publication: 2010039047/10.

(100038473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Arles Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.153.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société "CRAVEN CONSULTING LIMITED", une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée en date du 25 février 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommé: "le mandant",

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "ARLES INVEST HOLDING S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 98.153, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 30 décembre 2003 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") a été faite le 5 février 2004, sous le numéro 147 et page 7033, ci-après: "la Société").

Que les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, chaque action se trouvant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "ARLES INVEST HOLDING S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les trois mille cent (3.100) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BOURGUIGNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 mars 2010. Relation: EAC/2010/2598. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010039065/53.

(100038431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

BNLI Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 76.365.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale d'actionnaires du 15 mars 2010

En date du 15 mars 2010 l'assemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Eric VANDERKERKEN, en tant que administrateur de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Richard BREKELMANS, employé, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes 2011, et ce avec effet immédiat.
- L'adresse de Monsieur Alex SCHMITT, administrateur et président du conseil, a été actualisée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg de l'ancienne adresse au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2010039020/19.

(100038451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Galatea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 113.954.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue exceptionnellement le 16 février 2010

- Madame Betty PRUDHOMME, Madame Natalia VENTURINI et Madame Nicole THIRION ne souhaitent pas renouveler leurs mandats d'Administrateurs de la société.
- La société FIN-CONTROLE S.A. ne souhaite pas renouveler son mandat de Commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour copie conforme

Pour GALATEA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010039022/15.

(100038464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

EB8 Mixer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 125.058.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 11 mars 2010

En date du 11 mars 2010, les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

- * Madame Laetitia Ambrosi de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- * Madame Claudine Schinker de sa fonction de Gérante et ce avec effet immédiat;

- d'accepter les nominations de:

* Mademoiselle Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

* Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Leuven, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour extrait analytique conforme

Alexandra Petitjean

Référence de publication: 2010039029/21.

(100038638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Banaudi International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.947.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 25 février 2010

Les mandats d'Administrateur de

- Monsieur Raymond AUDI, Administrateur-délégué, Président Directeur Général Bank Audi sal, demeurant à Audi Plaza, Bab Idriss, Beirut 2021 8102 Liban, P.O. Box 11-2560 Riad El-Sohl, Beirut 1107 2808 Liban,
- Monsieur Marc Jean AUDI, Directeur Général Bank Audi sal, demeurant à Audi Plaza, Bab Idriss, Beirut 2021 8102 Lebanon - P.O. Box: 11-2560 Riad El-Solh, Beirut 1107 2808 (LIBAN),
- Monsieur Freddie Charles BAZ, Directeur Général, Bank Audi sal, demeurant à Audi Plaza, Bab Idriss, Beirut 2021 8102 Lebanon - P.O. Box: 11-2560 Riad El-Solh, Beirut 1107 2808 (LIBAN),
- Monsieur Samir Nicolas HANNA, Group CEO Bank Audi sal, demeurant à Audi Plaza, Bab Idriss, Beirut 2021 8102 Lebanon, P.O. Box 11-2560 Riad El-Solh Beirut 1107 2808 (LIBAN),
- Monsieur Said EL KHOURY, administrateur de sociétés, P.O. Box 61092, Amaroussion, 15110 Athènes (GRECE), pour une nouvelle période statutaire de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013;
- Mandat spécial en tant que Commissaire aux comptes est conféré à la société Deloitte S.A., Société Anonyme, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour la revue des comptes au 31 décembre 2009. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Le 25 février 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour BANAUDI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010039023/26.

(100038536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Asens S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.665.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 08/05/2009

Quatrième résolution:

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs:

Nom: Monsieur Samir FAHMY MESSIHA IBRAHIM, né le 06/04/1934 en Egypte.

Fonction: Administrateur.

Adresse: 22 rue 100, Maadi Le Caire, Egypte.

Nom: Monsieur Ayman Samir FAHMY, né le 19/10/1958 en Egypte.

Fonction: Administrateur.

Adresse: 22 rue 100, Maadi Le Caire, Egypte

Nom: Madame Eman Samir FAHMY, née le 06/12/1959 en Egypte.

Fonction: Administrateur.

Adresse: 22 rue 100, Maadi Le Caire, Egypte.

Expiration: la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Cinquième résolution:

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Mme Samaa Samir FAHMY, née le 28/06/1965, de nationalité égyptienne.

Adresse: 22 rue 100, Maadi Le Caire, EGYPTE.

Expiration: la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE B E M O

16, bd Royal, L-2449 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010039050/28.

(100038642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

SK Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.881.225,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.454.

Suite à un transfert de parts sociales sous seing privé, le capital social de la société SK PARTICIPATION Sàrl se répartit, à dater du 8 mars 2010, de la manière suivante:

TRISTAR CORPORATION, Urbanizacion Obarrio, Torre Swiss - Calle 53, Panama City, Republic of Panama	540.848 parts
Emmanuel SEBAG, 10, Bruton Street - 5 th floor, GB-WV 6PX LONDON	18.452 parts
Cyril ABECASSIS, 29, Chemin Jean-Achard, CH-1231 CONCHES	6.170 parts
Jean-Jacques MURRAY, 10, Bruton Street - 5 th floor, GB-W1J 6PX LONDON	29.779 parts
TOTAL	<u>595.249 parts</u>

Le 8 mars 2010.

Certifié sincère et conforme

SK PARTICIPATION Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2010039024/20.

(100038550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Mani S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-4955 Bascharage, 23, rue des Tulipes.

R.C.S. Luxembourg E 3.252.

A. Suite à la démission et à la cession des parts sociales de Monsieur Julien Rischard, en vertu d'un acte de séparation de biens, passé devant le notaire Me Alex Weber, intervenue le 15 juillet 2009,

B. Suite à la cession de parts sociales de Madame Danielle Coljon, en vertu d'un acte de cession sous seing privé, intervenue le 16 juillet 2009,

dûment approuvées par les associés, le capital social fixé à 1.250,- EUROS, représenté par 50 parts sociales, de valeur nominale de 25,- EUROS, entièrement souscrites et libérées, se répartit désormais comme suit:

1.- Madame Danielle Coljon, étudiante, née à Luxembourg, le 29 août 1976, demeurant à L-4945 Hautcharage 7, rue de Schouweiler, vingt-quatre parts	24
2.- Monsieur Raymond Coljon-Falchero, retraité, né à Differdange, le 31 juillet 1948, demeurant à L-4955 Bascharage, 23, rue des Tulipes, vingt-six parts	<u>26</u>
Total: cinquante parts sociales	50

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 juillet 2009.

Pour MANI S.C.I.

Danielle COLJON / Raymond COLJON

Référence de publication: 2010039026/22.

(100038594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Kléber Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010039080/12.

(100038456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Mani S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-4955 Bascharage, 23, rue des Tulipes.
R.C.S. Luxembourg E 3.252.

Assemblée générale extraordinaire

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 juillet 2009

Présents:

- Madame Danielle Coljon, étudiante, née à Luxembourg, le 29 août 1976, demeurant à L-4945 Hautcharage, 7, rue de Schouweiler;
- Monsieur Raymond Coljon-Falchero, retraité, né à Differdange, le 31 juillet 1948, demeurant à L-4955 Bascharage, 23, rue des Tulipes.

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés aux fonctions de gérant:

Madame Danielle Coljon, étudiante, née à Luxembourg, le 29 août 1976, demeurant à L-4945 Hautcharage, 7, rue de Schouweiler.

Monsieur Raymond Coljon-Falchero, retraité, né à Differdange, le 31 juillet 1948, demeurant à L-4955 Bascharage, 23, rue des Tulipes.

La société se trouve valablement engagée à l'égard de tiers par la signature conjointe des deux gérants tant pour les actes d'administration que pour les actes de disposition.

2.- Le siège social est établi à L-4955 Bascharage, 23, rue des Tulipes.

Fait et passé à Bascharage, le 16 juillet 2009.

Danielle COLJON / Raymond COLJON.

Référence de publication: 2010039027/26.

(100038594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

EOI Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.015.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.029.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 décembre 2009

- TEAMAUDIT S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 67, me Michel Welter à L-2730 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprise pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Certifié sincère et conforme

EOI PROPERTY S.à r.l.

FINDI s.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Gérant / Gérant

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010039028/18.

(100038620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Morccone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.173.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 29 janvier 2010 que l'actionnaire unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Vincent Bouffiuou, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 29 janvier 2010;

- de nommer Amiirah Romjhon, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 29 janvier 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Amiirah Romjhon
Administrateur

Référence de publication: 2010039030/17.

(100038654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

AIO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.221.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 16 février 2010

L'Associé unique de AIO S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de David Marie Saigne de sa fonction de Gérant B et ce avec effet au 16 février 2010;
- de nommer Amiirah Romjhon, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Gérante B et ce avec effet au 16 février 2010 pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Amiirah Romjhon
Gérante B

Référence de publication: 2010039031/15.

(100038656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.403.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mars 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à délibérer sur l'approbation des comptes au 31.12.2009 qui se tiendra en 2010.

Composition du Conseil d'Administration

Nico THILL Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)

Jacques ELVINGER

(résidant professionnellement à L-2014 LUXEMBOURG, 2, Place Winston Churchill)

Mario KELLER

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Wolfgang KERCK

(résidant professionnellement à W1J 5HS LONDRES, 17a, Curzon Street)

Réviseur d'Entreprises

KPMG Audit S.à r.l.

(ayant son siège social à L-2520 LUXEMBOURG, 9, Allée Scheffer)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
Marie-Cécile MAHY
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010039037/29.

(100038765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

European Structured Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.600.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 9 mars 2010 que les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Vincent Bouffieux, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 29 janvier 2010;

- de nommer Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 29 janvier 2010 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 15 mars 2010

David Saigne

Administrateur

Référence de publication: 2010039032/18.

(100038680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Victoria Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.376.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 3 mars 2010 que l'actionnaire unique a décidé comme suit:

- de révoquer Vincent Bouffieux, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 29 janvier 2010.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Peter Diehl

Administrateur

Référence de publication: 2010039033/13.

(100038684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Assurances Gest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 72.889.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 2 juin 2009

- L'assemblée prend note de la démission du conseil d'administration de Fortis Luxembourg Iard SA RCS B 30 414 en qualité d'administrateur, et de délégué à la gestion journalière.

- L'assemblée acte également la démission du commissaire au compte Fortis Luxembourg VIE SA RCS B 30 415, représentée par Anka Crinquant.

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Pierre Bara, demeurant professionnellement, avenue Guillaume, 55 L-1651 Luxembourg, en tant qu'Administrateur. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2012.

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Patrick Thiry, demeurant au 37, rue Emile Barthel, L-3330 Crauthem, en tant qu'Administrateur-délégué. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2012.

- L'Assemblée nomme Sofinter SA, RCS B 66 656, 2, av. Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg comme Commissaire aux comptes. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010039036/25.

(100038746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Ateliers Nic. Georges, Succ. Ateliers Georges S.à r.l. et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 194, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 45.973.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société
tenue au siège social à Luxembourg en date du 22 février 2010*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2010 que la répartition des parts sociales est la suivante:

a) pour les parts de commandité:		
- la société à responsabilité limitée Ateliers Nic. Georges, succ. Ateliers Georges s.à r.l. dix parts:		10
b) pour les parts commanditaires:		
- Madame Henriette Georges-Theisen une part:		1
- Monsieur Jean Georges quatre-vingt-dix-neuf parts:		89
Total: cent parts:		100

Pour extrait sincère et conforme
s.à r.l. Ateliers Nic. Georges succ. Ateliers Georges
M. Jean GEORGES / M. Jean GEORGES / M. Jean GEORGES
Gérant / Curateur de Mme Henriette GEORGES-THEISEN / -

Référence de publication: 2010039049/23.

(100038633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Kantec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.316.

EXTRAIT

La gérance accepte la démission de Monsieur Laurenti Giorgio Levi, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039038/11.

(100038787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Codic Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 58.352.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 6 mai 1998 que:

Monsieur Thierry Behiels a été nommé en tant qu'administrateur délégué, né à Gand, Belgique, le 11 décembre 1959, demeurant au 87/A, rue Colonel Montegnien, B-1332 Rixensart, Belgique, avec effet immédiat et ce jusqu'au 6 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010039039/16.

(100038793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Codic Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 58.352.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 17 septembre 2008 que:

- Le mandat de Deloitte S.A. en tant que réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, est renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010039041/17.

(100038918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Codic Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 58.352.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 21 septembre 2005 que:

Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A. en tant que réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, est confirmée avec effet au 21 septembre 2005 pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010039043/18.

(100038921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

TBU-9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 118.122.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg en date du 15 octobre 2009

L'assemblée ratifie la nomination de Madame Joséphine, Alicia PALLETT, demeurant professionnellement au 40, Portman Square, W1H 6DA Londres (Royaume-Uni), aux fonctions d'administrateur de la société, telle que délibérée par le conseil d'administration en date du 15 octobre 2008.

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Pierre STEMPEL, demeurant professionnellement au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- Monsieur Naim GJONAJ, demeurant professionnellement au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- Madame Christelle RETIF, demeurant professionnellement au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- Madame Joséphine, Alicia, PALLETT, demeurant professionnellement au 40, Portman Square, W1H 6DA Londres (Royaume-Uni).

L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010039044/24.

(100038341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

LDIGTL SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010039097/12.

(100038388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Meson Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.171.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 15 mars 2010 a remplacé les administrateurs:

- Birefield Holdings Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- Starbrook International Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

- Vilhjálmur Thorsteinsson, né le 30 décembre 1965 à Copenhague et résidant à Baugatangi 6, IS 101 Reykjavik, Iceland,

Par les administrateurs:

- Dennis Marc Bosje, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam, Pays-Bas et résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

- Sinan Omer Sar, né le 5 Juin 1980 à Luxembourg et résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 à Luxembourg,

- Diretora Corporate Services S.A., Withfield Tower, 3rd Floor, 4792 Coney Drive, Belize-City, Belize, ayant pour nom de register International Business Companies Registry of Belize.

Et a remplacé le commissaire aux comptes Rothley Company Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

Par le commissaire aux comptes Kohnen & Associés Sàrl. Luxembourg (RC Number B114.190), 62, avenue de la Liberté. L-1930 Luxembourg.

Le conseil d'Administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à sa nouvelle adresse 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour Meson Holding S.A.

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010039045/30.

(100038450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

CAMAIEU Luxembourg, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 142.962.

Résolution de l'Associé Unique du 22 février 2010

L'associé unique décide de nommer Monsieur Thierry JAUGEAS, né le 3 janvier 1959 à Paris (France), demeurant 56, rue Michel Ange, F-75016 Paris (France), comme gérant unique de la Société à responsabilité limitée «CAMAIEU Luxembourg» en remplacement de Monsieur Christian WATRY, démissionnaire.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Monsieur Thierry JAUGEAS est nommé pour une durée indéterminée.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2010039046/16.

(100038458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Hermaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.890.

Notules de l'Assemblée Générale Du 01.03.2010

Sont présent:

- Monsieur Van Huffel Dirk, demeurant 1, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg,
- Madame Kornienkova Natalia, demeurant 1, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg,
- Madame Ebnetter Vera, demeurant 43, Zurcherstrasse, CH-5400 Baden

Agenda:

1. Nomination d'un nouveau administrateur
2. Démission d'administrateur suite à son décès

Constitution du bureau du conseil:

Monsieur Van Huffel est élu président et Madame Kornienkova est élue secrétaire.

Compte rendu de l'assemblée générale:

La secrétaire constate que toutes les parts sont représentées

Le président déclare le conseil légalement constitué et entame l'Agenda à 10.00 heures.

1. Il est convenu et agréé à la majorité des voix de nommer en tant qu'administrateur pour une durée de six ans

- Monsieur Van Huffel Dirk

2. Est acceptée la démission en tant qu'administrateur-délégué de Monsieur Guy Hermans suite à son décès.

Il n'y a plus de point à l'agenda.

Le président déclare l'assemblée clôturée à 11:30 heures.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Van Huffel Dirk / Ebnetter Vera / Natalia Kornienkova.

Référence de publication: 2010039048/26.

(100038607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

JYL Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 77.482.

L'an deux mille dix, le cinq février.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

Monsieur Jean-Yves LACOUR, consultant, né à TROYES (France), le 26 mai 1966, demeurant 19-21, rue Nicolas Chuquet, F-75017 Paris (France),

ici représenté par:

Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris (France), le 1^{er} février 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, est l'associé unique (l'"Associé") de la société "JYL PARTICIPATIONS S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro

B 77.482, constituée originellement sous forme d'une société anonyme et sous la dénomination de "FIDpartner Luxembourg S.A.", suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 11 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 69 du 31 janvier 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et tout dernièrement par acte dressé par le même notaire WAGNER, en date du 28 décembre 2009, en voie de publication au Mémorial.

Laquelle partie comparante, agissant ainsi en sa qualité d'associé unique, représentant dès lors l'intégralité du capital social, fixé à SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (68.000,- EUR) divisé en six mille huit cents (6.800) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, entièrement libérées, a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de DEUX MILLIONS QUATRE CENT TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (2.403.550,- EUR) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (68.000,- EUR) à un montant de DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (2.471.550,- EUR).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre à cet effet et afin de réaliser ladite augmentation de capital, deux cent quarante mille trois cent cinquante-cinq (240.355) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par part sociale nouvelle, chacune de ces nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Madame Nathalie LAZZARI, précitée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de l'Associé unique, Monsieur Jean-Yves LACOUR, prénommé, en sa qualité de souscripteur (le "Souscripteur") en vertu de la procuration prémentionnée.

Le Souscripteur a déclaré souscrire les deux cent quarante mille trois cent cinquante-cinq (240.355) parts sociales nouvellement émises par la Société à leur valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par un apport en nature consistant en l'apport de quatre cent trente-deux mille cinq cent un (432.501) actions d'une valeur nominale de DEUX EUROS ET CINQUANTE CENTS (2,50 EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total d'un million quatre cent cinquante-neuf mille soixante (1'459'060) actions du capital social souscrit de la société "TEAM TRADE GROUPE S.A.", une société anonyme, constituée originellement sous forme d'une société par actions simplifiée (SAS) et sous la dénomination de "ITEAM" avec un capital social souscrit de TROIS MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (3.647.650,- EUR), existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 43, rue Taitbout, F-75009 Paris (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (France) sous le numéro 431 250 000.

Les quatre cent trente-deux mille cinq cent un (432.501) actions ainsi apportées sont évaluées à une somme totale de DEUX MILLIONS QUATRE CENT TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (2.403.550,- EUR) faisant pour chaque action apportée une valeur de 5,557328 EUR dont ledit montant de DEUX MILLIONS QUATRE CENT TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (2.403.550,- EUR) est alloué intégralement au capital social de la Société "JYL PARTICIPATIONS S.à r.l.", représentant la valeur des deux cent quarante mille trois cent cinquante-cinq (240.355) parts sociales souscrites par le Souscripteur, Monsieur Jean-Yves LACOUR.

Les documents justificatifs de la souscription, l'existence de l'apport en nature et sa valeur réelle ont été présentés au notaire soussigné qui les reconnaissent expressément.

Il résulte d'une déclaration du, Président du Conseil d'Administration de la société "TEAM TRADE GROUPE S.A.", datée à Paris (France), le 22 janvier 2010, que les actions de la société française apportées en nature par Monsieur Jean-Yves LACOUR, en sa qualité de seul Propriétaire, Associé et Souscripteur sont libres de tout gage et garantie et qu'il n'existe aucun obstacle à leur libre transfert à la Société. Cette déclaration restera annexée aux présentes.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit mode de libération et d'émettre les deux cent quarante mille trois cent cinquante-cinq (240.355) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (2.471.550,- EUR), représenté par deux cent quarante-sept mille cent cinquante-cinq (247.155) parts sociales d'une valeur nominale DIX EUROS (10,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

40433

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille six cents euros.

Dont acte fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. LAZZARI, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 février 2010. Relation: EAC/2010/1635. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010039059/87.

(100038713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Editions Lëtzeburger Journal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 5.056.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 mars 2010

Troisième résolution:

L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs Monsieur Xavier Bettel, 19, rue Blochhausen, L-1243 Luxembourg et de Monsieur Jean-Pierre Wilwerding, 20, imp. Michel Kieffer, L-8142 Bridel et nomme comme nouveau administrateur Monsieur Claude Lamberty, 2, rue Jos. Felten, L-1508 Howald, ceci pour un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2011.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Gusty GRAAS

Administrateur

Référence de publication: 2010039051/16.

(100038653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

HSBC Partners Group Global Private Equity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 105.942.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010039098/12.

(100038425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

A. O. C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 64.467.

—
L'an deux mille dix, le cinq février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.O.C.C. S.A. avec siège social à L-1529 Luxembourg, 42, rue Raoul Follereau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 64.467, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 11 mai 1998, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 566 en date du 4 août 1998, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le prêtre notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 837 en date du 5 avril 2008.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Carlo AREND, juriste demeurant professionnellement à Howald, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Moussa SENE, assistant junior, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Howald, et modification du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts.

2) Fixation du siège social.

3) Constatation du changement d'adresse du commissaire aux comptes.

4) Acceptation de la démission des trois administrateurs et de l'administrateur-délégué.

5) Nomination de trois nouveaux administrateurs, de l'administrateur-délégué et du président du conseil d'administration.

6) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Howald et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} (deuxième alinéa). Le siège social est établi à Howald. (Le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que le siège social du commissaire aux comptes InterConseils S.à.r.l. a été transféré à L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter à compter de ce jour les démissions de:

a) des administrateurs, à savoir:

- Madame Marie-Thérèse BUKASA, demeurant à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

- WOODMAN INC, avec siège social à Francis Rachel Street, Victoria Mahe, inscrite au Registre des Sociétés des Seychelles sous le numéro 011873

- DA VINCI CAPITAL INC, avec siège social à East 54th Street, Panama, inscrite au Registre des Sociétés de Panama sous le numéro 10812.

b) de l'administrateur-délégué, à savoir:

- WOODMAN INC, prédite.

et leur accorde décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée de six années:

a) dans la fonction d'administrateur:

- Monsieur Carlo AREND, juriste demeurant professionnellement à L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg.

- EATON PARTNERS CORPORATION, avec siège social à Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, inscrite au Registre des Sociétés de Victoria sous le numéro 027603.

- NERO OVERSEAS INC, avec siège social à 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, inscrite au Registre des sociétés des B.V.I sous le numéro 635062.

b) dans la fonction d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Carlo AREND, prédit.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

40435

Sixième résolution

Conformément à l'article six des statuts, dernier alinéa, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Arend; Muhovic; Sene, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2010. Relation: EAC/2010/1612. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010039062/86.

(100038880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Katria Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.806.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 février 2010

Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N° 152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

KATRIA PARTNERS S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010039255/22.

(100038775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Viasystems Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.989.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039081/10.

(100038700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Artimont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 133.410.

L'an deux mille dix, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"PROCEDIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

ici représentée par:

Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

agissant en sa qualité d'un des gérants de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société "ARTIMONT S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié, dressé par le notaire soussigné, en date du 7 novembre 2007, la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), le 8 décembre 2007, sous le numéro 2854.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 133.410.

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire soussigné à la date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial, le 02 avril 2008, sous le numéro 798.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100'000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE la dissolution anticipée de la Société "ARTIMONT S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DE WAELE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 mars 2010. Relation: EAC/2010/2775. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010039064/49.

(100038491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

GSS III Greenwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.687.

—
In the year two thousand and ten, on the fifth day of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Morgan Stanley Real Estate Special Situations Fund III, L.P., a company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America,

Here represented by Jennifer Christ residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on February 22, 2010.

which proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole member (the "Sole Member") of "GSS III Greenwich S.à r.l." a société à responsabilité limitée with registered office in L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under Section B, number 128.687, (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, previously mentioned, dated April 20, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on July 25, 2007 under number 1545.

All the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) are duly represented at the meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Member duly represented declares that he has had due notice of, and has been duly informed about, the agenda prior to the meeting.

After deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915, as amended (the "Law"), the Sole Member resolves to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Member decides to appoint as liquidator "Morgan Stanley Real Estate Special Situation Fund III, L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Chamber of Commerce in Delaware under number 4167168 in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator"). The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 of the Law. It can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholder's meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory note (s) in the possession of the Company to the Company's shareholder.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

It can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which it will define and for the duration fixed by itself

The Sole Member further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Member of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy-holder of the appearing person signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le cinq mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Morgan Stanley Real Estate Special Situation Fund III, L.P., une société régie suivant les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique,

Ici représentée par Jennifer Christ demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à New York, en date du 22 février 2010.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique (l'"Associée Unique") de "GSS III Greenwich S. à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.687 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Martine Schaeffer, le 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 25 juillet 2007, sous le numéro 1545.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) sont représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associée Unique représentée déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Associée Unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associée Unique désigne comme liquidateur "Morgan Stanley Real Estate Special Situation Fund III, L.P.", une société régie suivant les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Registre de Commerce du Delaware sous le numéro 4167168 en relation avec la liquidation volontaire de la Société, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser à l'Associée Unique dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son Associée Unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Associée Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Christ et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2010. LAC/2010/10782. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039066/110.

(100038715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

GSS III Gold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.320.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of March,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Morgan Stanley Real Estate Special Situations Fund III, L.P., a company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America,

Here represented by Mrs Jennifer Christ residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on February 22, 2010.

which proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole member (the "Sole Member") of "GSS III Gold S.à r.l." a société à responsabilité limitée with registered office in L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under Section B, number 128.320, (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated April 20, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on July 14, 2007 under number 1454.

All the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) are duly represented at the meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Member duly represented declares that he has had due notice of, and has been duly informed about, the agenda prior to the meeting.

After deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915, as amended (the "Law"), the Sole Member resolves to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Member decides to appoint as liquidator "Morgan Stanley Real Estate Special Situation Fund III, L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with Chamber of Commerce in Delaware under number 4167168 in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator"). The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 of the Law. It can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholder's meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory note (s) in the possession of the Company to the Company's shareholder.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

It can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which it will define and for the duration fixed by itself

The Sole Member further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Member of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy-holder of the appearing person signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le cinq mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Morgan Stanley Real Estate Special Situations Fund III, L.P., une société régie suivant les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique,

Ici représentée par Jennifer Christ demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à New York, en date du 22 février 2010.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique (l' "Associée Unique") de "GSS III Gold S. à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.320 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Martine Schaeffer, le 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 juillet 2007, sous le numéro 1454.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) sont représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associée Unique représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Associée Unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associée Unique désigne comme liquidateur "Morgan Stanley Real Estate Special Situation Fund III, L.P.", une société régie suivant les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Registre de Commerce du Delaware sous le numéro 4167168 en relation avec la liquidation volontaire de la Société, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser à l'Associée Unique dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son Associée Unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Associée Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Christ et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2010. LAC/2010/10780. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039067/110.

(100038709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

GSS III Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.686.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Morgan Stanley Real Estate Special Situations Fund III, L.P., a company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America,

here represented by Mrs Jennifer Christ residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on February 22, 2010.

which proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole member (the "Sole Member") of "GSS III Bridge S.à r.l." a société à responsabilité limitée with registered office in L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under Section B, number 128.686, (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, previously mentioned, dated April 20, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on July 26, 2007 under number 1565.

All the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) are duly represented at the meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Member duly represented declares that he has had due notice of, and has been duly informed about, the agenda prior to the meeting.

After deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915, as amended (the "Law"), the Sole Member resolves to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Member decides to appoint as liquidator "Morgan Stanley Real Estate Special Situation Fund III, L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Chamber of Commerce in Delaware under number 4167168 in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator"). The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 of the Law. It can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholder's meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory note (s) in the possession of the Company to the Company's shareholder.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

It can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which it will define and for the duration fixed by itself.

The Sole Member further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Member of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy-holder of the appearing person signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le cinq mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Morgan Stanley Real Estate Spécial Situations Fund III, L.P., une société régie suivant les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique,

Ici représentée par Jennifer Christ demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à New York, en date du 22 février 2010.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique ("Associée Unique") de "GSS III Bridge S. à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.686 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Martine Schaeffer, le 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 26 juillet 2007, sous le numéro 1565.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) sont représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Associée Unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associée Unique désigne comme liquidateur "Morgan Stanley Real Estate Special Situation Fund III, L.P., une société régie suivant les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Registre de Commerce du Delaware sous le numéro 4167168 en relation avec la liquidation volontaire de la Société, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser à l'Associée Unique dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son Associée Unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Associée Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Christ et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2010. LAC/2010/10779. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039068/110.

(100038695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

TIAA Lux 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.263.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039082/10.

(100038840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

PR Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 150.374.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039083/10.

(100038717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Adriana Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 134.785.

Il est à noter que les associés de Adriana Development S.à r.l. ont décidé comme suit:

Monsieur Craig Bass a été démissionné de son mandat de gérant catégorie A de la Société avec effect au 22 février 2009.

Monsieur Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, a été nommé gérant catégorie A avec effect au 22 février 2010 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Monsieur Martin Eckel, gérant catégorie A,

Monsieur Petr Kosar, gérant catégorie A,

Monsieur Max Kremer, gérant catégorie B,

Monsieur Dominic Roberts, gérant catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Adriana Development S.à r.l.

Martin Eckel

Gérant

Référence de publication: 2010039247/23.

(100038810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Alpha II VC SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 129.533.

Herr André von Holtzapfel hat mit Datum vom 2. Oktober 2009 sein Verwaltungsratsmandat niedergelegt.

Mit gleichem Datum wird Frau Ingrid MEIXNER als neues Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 kooptiert.

Geschäftsadresse von Frau MEIXNER: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 8. März 2010.

Für *Alpha II VC SICAR S.A.*

DZ BANK International S.A.

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010039266/17.

(100038543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Orion Immobilien Christine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039084/10.

(100038938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Nontag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.154.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58107 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010039085/10.

(100038696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.765,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 148.323.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of March,

before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership, an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglan House, P.O. Box 309, Grand Cayman, KYI-1104 and entered in the Cayman Islands Register under number 18012 ("KKR 2006 Fund");

Hereby represented by Maître Nicolas GAUZES, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 March 2010; and

KKR Partners II (International) L.P., an exempted limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under the registration no. 20420, ("KKR Partners");

Hereby represented by Maître Nicolas GAUZES, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 March 2010,

(KKR 2006 Fund and KKR Partners shall be hereafter collectively referred to as the "Shareholders").

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand eight hundred fifty dollars of the United States of America (USD 20,850.-), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 23 September 2009, published in the Memorial C, number 2023 of 15 October 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148323 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand

Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 3 November 2009, published in the Memorial C, number 2510 of 24 December 2009.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To approve and acknowledge the redemption of two thousand eighty-five (2,085) class J Shares at a price of two hundred ninety-one million seven hundred thirty-one thousand six hundred eighty-eight dollars of the United States of America and seventy-nine cents (USD 291,731,688.79) in accordance with the articles of incorporation of the Company.

2 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of two thousand eighty-five dollars of the United States of America (USD 2,085.-) so as to reduce it from its current amount of twenty thousand eight hundred fifty dollars of the United States of America (USD 20,850.-) to eighteen thousand seven hundred sixty-five dollars of the United States of America (USD 18,765.-) by cancellation of two thousand eighty-five (2,085) class J Shares so redeemed.

3 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital reduction hereinabove proposed.

4 To confer all and any powers to each manager of the Company in order to implement the capital reduction hereinabove proposed.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to approve and acknowledge the redemption of two thousand eighty-five (2,085) class J Shares, at a price of two hundred ninety-one million seven hundred thirty-one thousand six hundred eighty-eight dollars of the United States of America and seventy-nine cents (USD 291,731,688.79) in accordance with the articles of incorporation of the Company.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce the corporate capital of the Company by an amount of two thousand eighty-five dollars of the United States of America (USD 2,085.-) so as to reduce it from its current amount of twenty thousand eight hundred fifty dollars of the United States of America (USD 20,850.-) to eighteen thousand seven hundred sixty-five dollars of the United States of America (USD 18,765.-) by cancellation of two thousand eighty-five (2,085) class J Shares so redeemed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the amount of the Company's subscribed capital is set at eighteen thousand seven hundred sixty-five dollars of the United States of America (USD 18,765.-) divided into two thousand eighty-five (2,085) class A Shares, two thousand eighty-five (2,085) class B Shares, two thousand eighty-five (2,085) class C Shares, two thousand eighty-five (2,085) class D Shares two thousand eighty-five (2,085) class E Shares, two thousand eighty-five (2,085) class F Shares, two thousand eighty-five (2,085) class G Shares, two thousand eighty-five (2,085) class H Shares and two thousand eighty-five (2,085) class I Shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

"The issued capital of the Company is set at eighteen thousand seven hundred sixty-five dollars of the United States of America (USD 18,765.-) divided into eighteen thousand seven hundred sixty-five (18,765) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, which are divided into:

- Two thousand eighty-five (2,085) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand eighty-five (2,085) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand eighty-five (2,085) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- Two thousand eighty-five (2,085) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand eighty-five (2,085) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand eighty-five (2,085) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand eighty-five (2,085) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand eighty-five (2,085) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- Two thousand eighty-five (2,085) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up."

Fourth resolution

The general meeting resolved to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

The board of managers is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mars.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership, un exempted limited partnership régi par les Iles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309 Grand Cayman KY1-1104, et immatriculé au Cayman Register sous le numéro 18012 ("KKR 2006 Fund"),

représenté aux fins des présentes par Maître Nicolas GAUZES, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 4 mars 2010; et

KKR Partners II (International) L.P., un exempted limited partnership sousmise au droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au Cayman Register sous le numéro no. 20420, ("KKR Partners")

représenté aux fins des présentes par Maître Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 4 mars 2010,

(KKR 2006 Fund et KKR Partners sont ci-dessous référés comme les "Associés")

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-mille huit cent cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.850,-), dont le siège social est au 63, rue de Rollingergrund, L-2440, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2023 le 15 octobre 2009 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148323 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 novembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2510 le 24 décembre 2009.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Approbation et constat de rachat de deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie J, à un prix de deux cents quatre-vingt-onze millions sept cent trente et un mille six cent quatre-vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix-neuf cents (USD 291.731.688,79,-) conformément aux statuts de la Société.

2 Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux mille quatre-vingt-cinq (USD 2.085,-) de manière à le réduire de son présent montant de vingt-mille huit cent cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.850,-) à dix-huit mille sept cent soixante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.765,-) par annulation de deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie J ainsi rachetées.

3 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital proposé ci-dessus.

4 Attribution de tous les pouvoirs à chaque gérant de la Société pour mettre en œuvre la réduction de capital proposé ci-dessus.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés approuve et constate le rachat de deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie J, à un prix de deux cents quatre-vingt-onze millions sept cent trente et un mille six cents quatre-vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix-neuf cents (USD 291.731.688,79,-) conformément aux statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux mille quatre-vingt-cinq (USD 2.085,-) de manière à le réduire de son présent montant de vingt-mille huit cents cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.850,-) à dix-huit mille sept cents soixante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.765,-) par annulation de deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie J ainsi rachetées.

Troisième résolution

En conséquence des résolution ci-dessus, le montant du capital souscrit de la Société est fixé à dix-huit mille sept cent soixante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.765,-) divisé en deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie A, deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie B, deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie C, deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie D, deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie E, deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie F, deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie G, deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie H et deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie I avec une valeur nominal de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à dix-huit mille sept cents soixante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.765,-) divisé en dix-huit mille sept cents soixante-cinq (18.765) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, divisées comme suit:

- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), toutes étant entièrement libérées;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), toutes étant entièrement libérées;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), toutes étant entièrement libérées;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), toutes étant entièrement libérées;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), toutes étant entièrement libérées;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), toutes étant entièrement libérées;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), toutes étant entièrement libérées;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), toutes étant entièrement libérées;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), toutes étant entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de déléguer au conseil de gérance tous pouvoirs pour mettre en œuvre les résolutions entreprises.

Le conseil de gérance est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital aux associés par voie de paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 mars 2010. Relation: RED/2010/306. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010039061/203.

(100038597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

LW Forum Absolute Return Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.612,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.701.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039086/11.

(100038617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

JYL Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 77.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039087/10.

(100038714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Begelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.435.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 15 juin 2009:

01 L'intégralité du capital social est représentée.

02 L'assemblée Générale prend acte de la démission de la société INTERNATIONAL CONSULTANCY AND ACCOUNTING SERVICES S.à r.l, en abrégé I.C.A.S, de son poste d'administrateur.

03 L'Assemblée Générale nomme à l'unanimité en qualité de nouvel administrateur la société CMSA S.A. dont le siège social est établi à 90, route d'Arlon à L-8210 MAMER, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Brice RYCERSKI.

04 L'Assemblée Générale a renouvelé les mandats de:

- Monsieur Luc BERRYER, Administrateur et Administrateur-délégué, demeurant à 77, Duerfstrooss à L-9636 BERLE.

- La société A.D. CONSULT S.à r.l, Administrateur, dont le siège social est établi à 96, route d'Arlon à L-8210 MAMER.

- La société B.C.B S.P.R.L, Commissaire aux comptes, dont le siège social est établi à 25, Rue de la Digue à B-4032 CHENEE.

05 Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2014.

Fait à Mamer, le 15 juin 2009.

Pour la société BEGELUX S.A.

Luc BERRYER

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010039243/26.

(100038742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

b + p lux, beraten + prüfen lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 151.874.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend und zehn.

Den zwölften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Karl-Heinz BAUMGARTNER, Steuerberater und Wirtschaftsprüfer, geboren in Heppenheim/Bergstrasse (Deutschland), am 25. September 1953, wohnhaft in D-64625 Bensheim, Kalkgasse 9 (Deutschland).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Erstellung von Lohnbuchhaltung, Buchhaltung, Jahresabschlüssen sowie die Steuerberatung.

Gegenstand der Gesellschaft ist ausserdem das Erstellen von Steuererklärungen sowie die betriebswirtschaftliche Beratung.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet "beraten + prüfen lux", in Abkürzung "b + p lux".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile von jeweils fünf und zwanzig Euro (25,- EUR).

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandats keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandats haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens funfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigem Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Alle fünf hundert (500) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter Herr Karl-Heinz BAUMGARTNER, vorgeannt, gezeichnet.

Alle so gezeichneten Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr neun hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Karl-Heinz BAUMGARTNER, Steuerberater und Wirtschaftsprüfer, geboren in Heppenheim/Bergstrasse (Deutschland), am 25. September 1953, wohnhaft in D-64625 Bensheim, Kalkgasse 9 (Deutschland).

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Anmerkung

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: BAUMGARTNER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mars 2010. Relation GRE/2010/869. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039152/108.

(100038859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Lux CE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039088/10.

(100038917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

HGSC 3 S.A., Société Anonyme,

(anc. HGSC 3 S.à r.l.).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010039089/11.

(100038720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

European Retail Investment Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010039090/10.

(100038878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Darina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.854.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société établie à Lugano, Suisse, sous la dénomination de "DARINA S.A.", constituée sous la loi Suisse en date du 22 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille francs suisse (CHF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de

cent cinquante mille francs suisse (CHF 150.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation des résolutions prises à Lugano par l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 janvier 2010 par lesquelles il a notamment été décidé de transférer le siège social de la société au Luxembourg et d'approuver le bilan de clôture Suisse de la société établi au 30 novembre 2009.

2. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité Suisse, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité Suisse.

3. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de CHF en Euro au cours de 1 CHF pour 0,6826 EUR au 12 février 2010.

4. Refonte totale des statuts de la société en vue de leur adaptation à la loi luxembourgeoise.

5. Confirmation de l'établissement du siège effectif de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

6. Révocation des mandats des administrateurs en place.

7. Nomination des nouveaux administrateurs.

8. Nomination du commissaire aux comptes.

9. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire confirme les résolutions prises à Lugano - Suisse par l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 janvier 2010 par lesquelles il a notamment été décidé de transférer le siège social de la société au Luxembourg et d'approuver le bilan de clôture Suisse de la société établi au 30 novembre 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan, situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société établi à la date du 30 novembre 2009 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité Suisse, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité Suisse.

Ledit bilan d'ouverture, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social CHF en Euro au cours de 1 CHF pour 0.6826 EUR à la date du 12 février 2010, de sorte que le capital social est fixé à cent deux mille trois cent quatre-vingt-dix euros (EUR 102.390,-) représentés par cent cinquante (150) actions sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la dénomination "DARINA S.A." et de procéder à la refonte totale des statuts de la société en vue de leur adaptation à la loi luxembourgeoise, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DARINA S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la

création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent deux mille trois cent quatre-vingt-dix euros (EUR 102.390,-) divisé en cent cinquante (150) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes relèvent de la compétence exclusive de l'assemblée des actionnaires:

- L'achat de parts ou d'actions dans des sociétés tierces
- La vente de parts ou d'actions détenues dans des sociétés tierces
- L'achat et la vente de biens immeubles
- L'émission et la souscription d'un emprunt obligataire
- La signature de toutes garanties réelles ou personnelles engageant la société

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 26 mai à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social, après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé ce jour se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale des actionnaires sous régime légal luxembourgeois aura lieu le 26 à mai 2010 à 17.00 heures, laquelle assemblée statuera sur l'approbation des comptes 2009 de la société.

3) Le notaire soussigné, sur base du bilan qui lui a été présenté, certifie que le capital social d'un montant de cent deux mille trois cent quatre-vingt dix euros (EUR 102.390,-) a été entièrement souscrit et intégralement libéré à la date de la continuation de la société au Luxembourg.

4) L'assemblée générale adopte le rapport dressé le 19 février 2010 par La société AUDIT & COMPLIANCE SARL, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen - Luxembourg, en vue du transfert de la société et qui contient les conclusions suivantes:

"Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net de la société tel que calculé sur base de la situation comptable intermédiaire au 30 novembre 2009 ne correspond pas au moins au montant des capitaux propres de la société ainsi qu'au capital social de la Société, qui s'élève à CHF 150.000, soit EUR 102.390 selon le taux de change EUR/CHF retenu au 12 février 2010."

Cinquième résolution

L'assemblée générale confirme le transfert du siège effectif de la société à Luxembourg et le changement de la nationalité suisse en société de nationalité luxembourgeoise, avec effet à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale confirme l'établissement du siège effectif de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée Générale procède à la révocation des mandats des administrateurs en place, et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Neuvième résolution

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

Dixième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9313. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010039151/185.

(100038546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Cofre S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 42.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039091/10.

(100038883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

CBRE Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.689.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58037 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010039092/10.

(100038312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

CBRE Global Acquisition Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.692.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58038 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010039093/10.

(100038315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Staples Canada Luxco SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 151.862.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty sixth day of February.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Staples Canada, Inc, a company established under the laws of Canada, registered with the Ontario Ministry of Government Services under number 928688, and having its registered office at 6 Staples Avenue, Richmond Hill, Ontario L4B 4W3 (the "Unlimited Shareholder") and

2) 3094494 Nova Scotia Company, a company established under the laws of Canada, registered with the Registry of Joint Stock Companies under number 3094494, and having its registered office at 900-1959 Upper Water St., Halifax, NS B3J 2X2, and

3) Staples International BV, a company established under the laws of the Netherlands, registered with the Ministry of Justice under number BV 6622, and having its registered office at Hoogoorddreef 62, 1101 BE Amsterdam Zuidoost, the Netherlands (3094494 Nova Scotia Company and Staples International BV together as the "Limited Shareholders").

The Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders together the "Shareholders".

Represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "Société en Commandite par Actions" which they declared to organize among themselves.

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form - Corporate name. Between those present or hereabove represented this day and all persons who will become owners of the Shares mentioned hereafter, a Luxembourg company under the form of a "Société en Commandite par Actions" governed by the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the "Law") and by the present articles (the "Articles") is hereby formed under the name "Staples Canada Luxco SCA" (the "Company").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the City of Luxembourg.

2.2 The General Partner is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory Registered Office.

2.3 The Registered Office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be taken by the General Partner.

3. Object. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the General Partner thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the General Partner thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the General Partner thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by the Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the

payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the General Partner incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period from the date hereof.

Chapter II. - Capital, Shares.

5. Share capital.

5.1 The subscribed capital is fixed at thirty-one thousand (Euro 31,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares of the Unlimited Shareholders ("actions de commandité", herein defined as "Unlimited Shares") and sixteen thousand (16,000) shares of the Limited Shareholders ("actions de commanditaire", herein defined as "Limited Shares"; together, with the Unlimited Shares, herein as the "Shares"), with a par value of one Euro (EUR 1) each. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2 The Company can repurchase its own Shares within the limits set by Law.

6. Form of shares.

6.1 The Unlimited Shares and the Limited Shares shall be in registered form. Shares under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

6.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

6.3 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.4 If a registered Shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the Company can be sent, this should be mentioned in the Shareholders' register and the address of the Shareholder shall be supposed to be the Registered Office of the Company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the Company.

6.5 Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the General Partner shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

7. Transfer of Shares.

7.1 Any transfer of Shares shall be made in accordance with the Law and notified to the Company.

Chapter III. - Management and supervisory board.

8. Management.

8.1 The Company shall be managed by Staples Canada, Inc, a company established under the laws of Canada, registered with the Ontario Ministry of Government Services under number 928688, and having its registered office at 6 Staples Avenue, Richmond Hill, Ontario L4B 4W3 (herein referred to as the "General Partner" or the "Unlimited Shareholder").

8.2 The General Partner may consult the Supervisory Board pursuant to the Article 13 of the Articles.

8.3 The General Partner may enter into administration and management agreements with the Company.

9. Powers of the general partner. The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on the Company's interest and shall be refunded all expenses relative to its quality of general partner of the Company.

10. Representation. The Company will be bound towards third party by the single signature of the General Partner, represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with the articles of the General Partner, or by the single signature of any person to whom such power shall be delegated by the General Partner.

11. Delegation of powers.

11.1 The General Partner may, at any time, appoint an attorney or agent of the Company as required for the affairs and management of the Company.

11.2 The appointed attorney or agent shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

12. Liabilities.

12.1 The Unlimited Shareholder shall be liable with the Company for all losses which cannot be recovered on the Company's assets.

12.2 The Limited Shareholder(s) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the par value paid for each Limited Share they hold in the Company.

13. Supervisory board.

13.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the General Meeting, for a period not exceeding six years (the "Supervisory Board").

13.2 They may be removed at any time and without justification by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed.

13.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

13.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.

13.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

14. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The meeting of Shareholders shall deliberate only on the matters, which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the Law.

15. Annual general meeting.

15.1 The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg, on the first Monday in June at 4 p.m., and for the first time in 2011.

15.2 The other general meetings of Shareholders may be held at a time and a place as specified in the notice of meetings. Unless otherwise provided herein, the convening notice and the general meetings shall be subject to the conditions and delays foreseen by the law.

16. Convening notice and vote.

16.1 The general meeting may be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by way of a notice fixing the agenda of the meeting sent by registered letter, mail or fax at least eight days before the meeting.

16.2 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all resolutions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the Shares present or represented, regardless of the proportion of the capital represented, provided that the consenting vote of the General Partner shall be required for such resolutions to be adopted.

16.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented subject to the approval of the General Partner.

16.4 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders (including the General Partner) and in compliance with any other legal requirement.

17. Attendance, Representation.

17.1 Any Share, being Unlimited Share or being Limited Share, is carrying one voting right in the general meeting.

17.2 All the voting Shares shall vote as one category of shares, except for the amendment to the Articles affecting the rights of the different categories. The issues of new Shares shall not be considered as amendments to these Articles, requiring a vote for each category of Shares.

17.3 A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing including by letter, fax or email.

17.4 If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

18. Business year.

18.1 The business year of the Company begins on the first day of February and ends on the last day of January of each year, except for the first business year, which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 January 2011.

19. Distribution of profits.

19.1 The annual net profit determined each year in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles shall be allocated as follows:

19.1.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

19.1.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

19.2 The distribution of dividends shall be proposed by the General Partner and approved by the general meeting of Shareholders.

19.3 The General Partner may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law and pursuant to the provisions of article 19.1.2 above.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders voting in the same quorum and majority as for the amendment of the Articles.

20.2 In the event of death or dissolution of the General Partner, as well as in the case of its legal incapacity or inability to act, the Company shall not be dissolved and the Supervisory Board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the general meeting is held. The administrator shall, within fifteen days of his appointment, convene the general meeting in accordance with the procedures in the Articles. It shall be liable only for the performance of its mandate.

20.3 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

20.4 After payment of all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the distribution provisions provided for in Article 19.1.2.

Chapter VIII. - Applicable law

21. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

	Unlimited Shares:	Limited Shares:
Staples Canada, Inc	15,000	
3094494 Nova Scotia Company		8,000
Staples International BV		8,000
TOTAL OF SHARES	15,000	16,000

All these shares have been fully paid up, so that the sum of 31,000 euro is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholders representing the totality of shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as members of the Supervisory Board for a maximum duration of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2016:
 - 1) John Mahoney - Vice Chairman and Chief Financial Officer; Date of birth: 15/5/51; Place of birth: Brighton, Massachusetts USA; Address: 35 Draper Road, Dover, Massachusetts USA;
 - 2) Christine Komola - Senior Vice President and Corporate Controller; Date of birth 3/6/67; Place of birth: New Rochelle, New York, USA; Address: 295 Bridle Trail Road, Needham, Massachusetts USA;

3) Nick Hotchkin - Senior Vice President and Treasurer.; Date of birth 15/9/65; Place of birth: Macclesfield, England; Address: 18 Red Oak Drive, Sudbury, Massachusetts USA.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Commercial Companies Act and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Staples Canada, Inc, une société de droit canadien, immatriculée auprès du Ontario Ministry of Government Services sous le numéro 928688, ayant son siège social au 6 Staples Avenue, Richmond Hill, Ontario L4B 4W3 (l'"Actionnaire Commandité"), et

2) 3094494 Nova Scotia Company, une société de droit canadien, immatriculée auprès du Registry of Joint Stock Companies sous le numéro 3094494, ayant son siège social au 900-1959 Upper Water St., Halifax, NS B3J 2X2, et

3) Staples International BV, une société de droit néerlandais, immatriculée auprès du Ministry of Justice sous le numéro BV 6622, ayant son siège social au Hoogoorrdreef 62, 1101 BE Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas (3094494 Nova Scotia Company et Staples International BV ensemble ci après les "Actionnaires Commanditaires").

L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires ensemble ci-après les "Actionnaires".

Ici représentées par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une "Société en Commandite par Actions" de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions par la suite une société luxembourgeoise sous forme de "Société en Commandite par Actions" régie par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts") sous la dénomination de "Staples Canada Luxco SCA" (la "Société").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Le Gérant Commandité (tel que défini ci-après) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.3 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.4 Au cas où le Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Gérant Commandité.

3. Objet. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et

tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Commandité, y compris, sans limitation, des actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.3 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.4 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le le Gérant Commandité, et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûreté;

3.5 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le le Gérant Commandité le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.7 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.8, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des actions ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.8 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.9 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le le Gérant Commandité estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

Titre II. - Capital, Actions

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000) Euros représenté par quinze mille (15.000) actions de l'Actionnaire Commandité (ci-après "Actions de Commandité") et seize mille (16.000) actions des Actionnaires Commanditaires (ci-après "Actions de Commanditaire", ensemble avec les Actions de Commandité, ci-après les "Actions"), chacune d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).

5.2 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

6. Forme des actions.

6.1 Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire sont émises uniquement sous forme nominative. Les Actions sous forme nominative ne peuvent être échangées ou converties en Actions au porteur.

6.2 Un registre des Actions nominatives sera conservé au siège de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi. La propriété des Actions nominatives sera établie par l'inscription faite audit registre.

6.3 La Société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des Actionnaires comme le propriétaire des Actions.

6.4 Au cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'Actions sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que le détenteur concerné fournisse une autre adresse à la Société.

6.5 Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Gérant Commandité déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

7. Transfert d'actions.

7.1 Tout transfert d'Actions doit être effectué en conformité avec la Loi et notifié à la Société.

Titre III. - Gérance et Conseil de surveillance

8. Gérance.

8.1 La Société sera gérée par Staples Canada, Inc, une société de droit canadien, immatriculée auprès du Ontario Ministry of Government Services sous le numéro 928688, ayant son siège social au 6 Staples Avenue, Richmond Hill, Ontario L4B 4W3 (dont mention est faite dans ce document comme étant le "Gérant Commandité" ou bien l'"Actionnaire Commandité").

8.2 Le Gérant Commandité pourra consulter le Conseil de Surveillance en vertu de l'Article 13 des Statuts.

8.3 Le Gérant Commandité pourra également conclure pour la Société des contrats d'administration et de gestion.

9. Pouvoirs du gérant commandite. Le Gérant Commandité dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et sera indemnisé de toutes dépenses relatives à sa qualité de Gérant Commandité de la Société.

10. Représentation. La Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant Commandité, représentée par ses représentants légaux ou par tout mandataire désigné conformément aux Statuts du Gérant Commandité ou, par la signature individuelle de toutes personnes porteuses de pouvoirs conférés par le Gérant Commandité.

11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Gérant Commandité peut, à tout moment, nommer un représentant ou un agent de la Société tel que nécessaire pour les opérations et la gestion de celle-ci.

11.2 Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Gérant Commandité.

12. Responsabilités.

12.1 Le Commandité est responsable de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.

12.2 Les Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom et pour le compte de la Société d'une quelconque manière ou qualité autre qu'en qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ne seront tenus que de leurs mises dans la Société.

13. Conseil de Surveillance.

13.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale pour une période de six ans maximum (le "Conseil de Surveillance").

13.2 Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment et sans justification par décision de l'assemblée des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

13.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de 6 an à partir de la date de sa nomination.

13.4 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi.

13.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant Commandité sur les points que le Gérant Commandité déterminera.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les points qui ne sont pas de la compétence du Gérant Commandité en vertu des Statuts ou de la Loi.

15. Assemblée générale annuelle.

15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg en un lieu précisé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 16h00 heures et pour la première fois en 2011.

15.2 Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifié dans l'avis de convocation. Sauf disposition contraire des Statuts, les avis de convocation et les assemblées des Actionnaires seront soumis aux conditions et délais prévus par la loi.

16. Avis de convocation et vote.

16.1 Les assemblées générales peuvent être convoquées par le Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance, par un avis indiquant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, lettre ou fax au moins huit (8) jours avant la réunion de l'assemblée.

16.2 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix émises, quelles que soient la portion du capital représentée étant entendu que le vote favorable du Gérant Commandité est requis pour que les résolutions soient adoptées.

16.3 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée peut être convoquée selon les formes statutaires ou légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valablement adoptées devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés sous réserve de l'approbation du Gérant Commandité.

16.4 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires (y compris le Gérant Commandité) et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

17. Présence et représentation.

17.1 Toute Action, Action de Commandité ou Action de Commanditaire, comporte un droit de vote à chaque assemblée d'Actionnaires.

17.2 Toutes les Actions voteront comme une seule catégorie d'Actions, sauf pour la modification des statuts affectant les droits des diverses catégories. Les émissions de nouvelles Actions ne seront point considérées comme des modifications des Statuts, nécessitant un vote pour chaque catégorie d'Actions.

17.3 Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit, incluant lettre, fax ou courrier électronique.

17.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Titre V. - Exercice social, Distribution des bénéfices

18. Exercice social.

18.1 L'exercice social de la Société commencera le premier février et se terminera le trente et un janvier de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société pour finir le 31 janvier 2011.

19. Distribution des bénéfices.

19.1 Le bénéfice net de la Société, déterminé chaque année en conformité avec les clauses juridiques applicables et les principes de comptabilités, sera réparti comme suit:

19.1.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social;

19.1.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution des bénéfices nets.

19.2 Les distributions de dividendes seront proposées par le Gérant Commandité et approuvées par l'assemblée générale des Actionnaires.

19.3 Le Gérant Commandité peut décider de verser des acomptes sur dividendes conformément aux conditions prescrites par la loi et aux dispositions de l'article 19.1.2 ci-dessus.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

20.2 En cas de décès ou de dissolution du Gérant Commandité, tout comme en cas d'incapacité légale ou inaptitude à agir du Gérant Commandité, la Société ne prendra pas fin et le Conseil de Surveillance pourra désigner un administrateur, actionnaire ou non, lequel prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaires jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale. L'administrateur devra, endéans les quinze (15) jours de sa désignation, convoquer l'assemblée générale conformément aux procédures statutaires. Il ne sera tenu responsable que de l'exécution de son mandat.

20.3 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités légales) nommés par les Actionnaires qui vont déterminer leurs pouvoirs et compensations.

20.4 Après paiement de toutes dettes et charges de et contre la Société et des dépenses de liquidation, le bonus net de liquidation sera payé aux Actionnaires conformément aux règles de distribution prévues à l'article 21.1.2 ci-dessus.

Titre VII. - Loi applicable

21. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera réglé conformément à la Loi.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions de Commandité	Actions de Commanditaire
Staples Canada, Inc	15.000	
3094494 Nova Scotia Company		8.000
Staples International BV		8.000
TOTAL DES ACTIONS	15.000	16.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille (31.000) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Première assemblée générale extraordinaire

Les Actionnaires ci-dessus de la Société en Commandite par Actions Staples Canada Luxco SCA, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions de membres du Conseil de Surveillance pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2016:
 - (a) John Mahoney - vice président et CFO; date de naissance: 15/5/51; lieu de naissance: Brighton, Massachusetts, Etats-Unis; adresse: 35 Draper Road, Dover, Massachusetts Etats-Unis;
 - (b) Christine Komola - senior vice président et corporate controller des sociétés; date de naissance 3/6/67; lieu de naissance: New Rochelle, New York, Etats-Unis; adressa: 295 Bridle Trail Road, Needham, Massachusetts Etats-Unis;
 - (c) Nick Hotchkin - sénior vice président and trésorier; date de naissance: 15/9/65; lieu de naissance: Macclesfield, Grande-Bretagne; adresse: 18 Red Oak Drive, Sudbury, Massachusetts Etats-Unis.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales ont été observées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cents Euro (€ 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, statuts civils et résidences, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9317. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010039157/510.

(100038631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.